

DELIBERATION CFVU-073-2016

**Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glementes de l'Universit  d'Angers,**

Vu les convocations envoy es aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 10 octobre 2016.

Objet de la d lib ration : Projet FSDIE : Concours de plaidoirie « Rousseau » au B nin

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 17 octobre 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

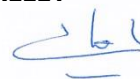
Le projet Concours de plaidoirie « Rousseau » au B nin du 30 avril au 7 mai 2017, de l'association RADIE, instruit par la Commission vie  tudiante du 10 octobre 2016 est approuv .

Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 24 voix pour.

A Angers, le 24 octobre 2016

La Vice-pr sidente FVU

Sabine MALLET



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le : **7 novembre 2016**

DEPENSES			RECETTES		
NATURE	Montant		NATURE	Montant	
	En €	En %		En euros	En %
1- HORS VALORISATION					
<u>1. frais administratifs</u>			<u>1. Ressources propres de l'association :</u>		
Frais de d'inscription	2 300	26%	Autofinancement	625	7%
Reprographie	450	5%	<u>2. Subventions publiques sollicitées</u>		
<u>2. Matériel :</u>			FSDIE	4 375	50%
Achat de livre	500	6%	Université d'Angers	500	6%
Location de costume	100	1%	UFR Droit, Economie, Gestion	1 500	17%
<u>3. Frais de déplacement :</u>			Ville d'Angers	500	6%
Billet d'avion A/R	3 000	34%	Angers Loire Métropole	500	6%
Transport en train	700	8%	Culture et Actions	500	6%
<u>4. Frais de séjour</u>			Campus de Cholet	250	3%
Transport sur place	150	2%			
Visas	400	5%	<u>3. Subventions privées sollicitées</u>		
<u>5. Frais de mission, honoraires ou cachets</u>	-	-			
<u>6. Droits d'auteur (Sacem, SACD)</u>					
<u>7. Communication</u>					
Budget conférence	200	2%			
<u>8. Autres</u>					
Vaccins	800	9%			
Trousse premiers secours	150	2%			
TOTAL DES DEPENSES	8 750€	100%	TOTAL DES RECETTES	8 750€	100%

